



BIENVENUE AU CLUB !

ASSOCIATION D'INTERET GENERAL

CLUB DES ENTREPRISES DE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC BULLETIN D'ADHESION 2025

/// VOTRE ENTREPRISE

Représentée par

En qualité de

Souhaite devenir membre du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc en versant ma cotisation 2024 :

ENTREPRISES	Effectif	Cochez votre cas	Adhésion annuelle	Coût réel *
TAILLE	Moins de 11 salariés	<input type="checkbox"/>	1 000 €	400 €
	11 à 49 salariés	<input type="checkbox"/>	2 400 €	960 €
	50 à 299 salariés	<input type="checkbox"/>	4 800 €	1 920 €
	300 salariés et plus	<input type="checkbox"/>	6 000 €	2 400 €
BIENFAITEURS	Membre bienfaiteur (au-delà des montants ci-dessus)	<input type="checkbox"/>	€	€
MEMBRE ASSOCIÉ	Adhésion croisée	<input type="checkbox"/>	0 €	0 €

/// VOTRE REGLEMENT

Nous vous remercions d'adresser votre bulletin d'adhésion dûment rempli et votre règlement

- PAR CHEQUE à l'ordre de Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc
- PAR VIREMENT sur notre compte Crédit Agricole des Savoie
IBAN FR76 1810 6000 1919 2126 3105 031
Code BIC /swift AGRIFRPP881

* **Un reçu fiscal** vous sera adressé par retour pour vous permettre de bénéficier de la **déduction fiscale de 60%** accordée dans le cadre de la Loi Mécénat à laquelle nous sommes éligibles en tant qu'association d'intérêt général. Le coût réel fait apparaître le montant après déduction fiscale. Votre cotisation de membre du Club sera appelée chaque début d'année civile et renouvelée automatiquement, sauf courrier recommandé avec A/R reçu avant la fin décembre de l'année précédente, nous signalant un changement.

Le Club des Entreprises est également éligible à la taxe d'apprentissage en catégorie Activités

Complémentaires IOSP (Information, Orientation Scolaire et Professionnelle). Vous pouvez donc aussi soutenir son action par un versement complémentaire de votre taxe d'apprentissage au Club des Entreprises

Notre SIRET 383 413 762 000 22
APE 94.99Z

Date / Lieu, signature et cachet
Précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé »